



**HAL**  
open science

## Virage à (l'extrême) droite !

Hubert Alcaraz

► **To cite this version:**

| Hubert Alcaraz. Virage à (l'extrême) droite!. 2023, pp.9-10. hal-04151170

**HAL Id: hal-04151170**

**<https://univ-pau.hal.science/hal-04151170>**

Submitted on 4 Jul 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Virage à (l'extrême) droite !**

Au cours des mois d'octobre et de novembre 2019, des centaines de milliers de manifestants envahissent les rues du Chili pour contester un ordre économique et social ultralibéral, reçu du général Pinochet. Déclenchée, d'abord, par la hausse des prix des services publics, réclamant ensuite le départ du président de la République, Sebastián Piñera, la contestation sociale grossit rapidement et s'étend peu à peu à tout le pays. Après des semaines d'émeutes, de grèves et de manifestations parfois violentes, le changement de Constitution s'impose comme la réponse institutionnelle aux revendications des manifestants. S'ouvre, alors, un processus constituant qui a suscité un très grand intérêt. Visant à écarter définitivement la Constitution héritée de la dictature du général Pinochet, son caractère profondément démocratique, participatif et innovant (première assemblée constituante parfaitement paritaire), l'annonçait comme un processus non seulement remarquable, mais aussi unique et exemplaire. Pourtant, après plusieurs mois d'élaboration, le 4 septembre 2022, le projet de Constitution est massivement rejeté par 62% de la population, laissant ses promoteurs et les observateurs interdits.

Passée la stupéfaction, est venu le temps d'une nouvelle impulsion pour le processus constituant. Ainsi, le président Gabriel Boric, en accord avec les présidents de la Chambre des députés et du Sénat, et après avoir remanié son gouvernement, a entamé des discussions avec les principaux partis politiques représentés au Parlement. Décision a été prise d'élire une nouvelle assemblée constituante, assistée d'un comité d'experts, dont les travaux donneraient lieu à un référendum en vue de leur approbation, par le biais d'un vote obligatoire. Finalement, en décembre 2022, c'est la création d'un Conseil constitutionnel, composé de cinquante membres élus par le peuple, qui a été décidée. Chargé de préparer un projet de Constitution, le Conseil constitutionnel doit être assisté par une Commission d'experts de vingt-quatre membres (douze désignés par le Sénat et douze désignés par la Chambre des députés). A l'issue de leurs travaux, le nouveau projet de Constitution sera soumis à référendum, dit « référendum de sortie », le 17 décembre 2023.

Loin de se dérouler sans surprise, cette nouvelle phase vient de connaître un nouveau coup de théâtre : le 7 mai dernier, sept mois après le rejet du premier projet de Constitution, c'est une majorité d'extrême droite qui a été désignée pour siéger au sein du Conseil constitutionnel. Le Parti républicain du Chili de José Antonio Kast – candidat malheureux à l'élection présidentielle contre Gabriel Boric - est, en effet, arrivé en tête du scrutin, remportant 35 % des suffrages, contre 29 % au bénéfice de la coalition de gauche et 21 % pour la droite traditionnelle.

Le Parti républicain, opposé à l'avortement et à l'immigration, mais aussi à une nouvelle Constitution, dispose ainsi, au sein du Conseil constitutionnel, d'un véritable droit de veto dans le cadre de la réécriture de la Constitution chilienne. Le Conseil entamera ses travaux à partir du texte préparé par la Commission d'experts. En toute hypothèse, ce texte comprend douze principes fondamentaux qui ne peuvent faire l'objet de modification. La peur du changement, mais aussi de la formation d'un nouvel État laissant plus de place aux communautés indigènes et, peut-être, d'une forme de désordre, semble avoir pris le dessus. Au point qu'il est possible de se demander si le second projet de Constitution sera le dernier et, surtout, s'il sera véritablement porteur de changement. HA

Marge

Le 7 mai, le Parti républicain du Chili (PRC), d'extrême droite, a obtenu 22 sièges sur les 50 du Conseil constitutionnel

Le 30 mai 2023, la Commission d'experts a achevé le processus de rédaction des 14 chapitres de l'avant-projet de Constitution à soumettre au Conseil constitutionnel

Le 17 décembre 2023 aura lieu de « référendum de sortie » du processus constituant